

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Destruction de la mangrove à Akanda : les auteurs interpellés !

Jean MADOUA  
Libreville/Gabon

Le ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat, des Objectifs de développement durable, et du Plan d'affectation des terres a conduit, il y a quelques jours, une mission de suivi du contentieux lié à la destruction massive de la mangrove dans la commune d'Akanda. Il s'agit de la deuxième mission du genre dans la commune au cours de ce mois. Cette opération traduit la volonté du ministre Lee White de veiller à la préservation et à la sauvegarde du milieu naturel. Menée conjointement par la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature (DGEPN) et par la Direction générale des éco-

systèmes aquatiques (DGE), en collaboration avec la mairie d'Akanda et l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC), cette opération visait un triple objectif : identifier la nature des travaux effectués sur la zone de destruction, vérifier le statut foncier du terrain en construction et infliger des sanctions en cas de non-respect des normes environnementales. Ayant fait le constat du non-respect de l'article 64 du Code de l'environnement en République gabonaise relatif à l'interdiction de construire dans des milieux naturels sensibles ou proches du rivage, la DGEPN a saisi le matériel utilisé pour la destruction de la mangrove et a procédé à la fermeture immédiate du site incriminé ainsi qu'à la convocation des propriétaires du terrain. " Malgré les premières interpellations faites à l'endroit des auteurs de ces travaux, ceux-ci se sont poursuivis, voire amplifiés, donnant ainsi lieu à la destruction d'une surface importante de la mangrove. Les propriétaires de ce terrain vont être immédiatement convoqués et auditionnés par le ministère en charge de l'Environnement et les coûts liés aux dommages et réparations seront évalués ", a indiqué Stanislas Stephen Mouba, directeur général de l'environnement et de la protection de la nature.



Un aspect de la mangrove détruite dans la commune d'Akanda.

Photo: DR

Photo: DR

Photo: DR

### Le clin d'œil de Lybek



## Budget: Sosthène Ossoungou Ndibangoye aux commandes

G-M. NTOUTOUME-NDONG  
Libreville/Gabon

«**C**HER Jean-Marie, j'ai l'intime conviction, qu'ensemble, dans un esprit de complémentarité de nos deux départements, de la nécessaire synergie et de cohérence dans l'action publique, nous pourrions relever les défis les plus redoutables auxquels est confronté notre pays, à savoir la diversification de l'économie pour la rendre moins vulnérable, moins dépendante au pétrole et faire reculer sensiblement la pauvreté". C'est en ces termes que le nouveau ministre du Budget et des Comptes publics, Sosthène Ossoungou Ndibangoye, s'est exprimé au moment de prendre ses fonctions, jeudi, lors de la traditionnelle cérémonie de son

installation officielle à l'auditorium de l'immeuble Arambo de Libreville. Jusqu'à sa prise de galon à la suite du remaniement de l'autre vendredi, ce dernier était ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Jean-Marie Ogandaga, précisément. Le 17 juillet, le ministère de l'Économie et des Finances a en effet été scindé en deux : le ministère de l'Économie et de la Relance et celui du Budget et des Comptes publics. Dans ce contexte de récession économique dû à la crise sanitaire née de la Covid-19, le nouveau ministre se concentrera sans doute sur la stabilisation des finances publiques. D'où l'appel au dévouement et à la maîtrise de la dépense publique lancé à ses collaborateurs. Et la volonté d'orienter son action vers



Le ministre du Budget, Sosthène Ossoungou Ndibangoye (droite), recevant les dossiers en cours des mains du secrétaire général du gouvernement, Jonas Lola Mvou.

la satisfaction des besoins des populations.